



Permis annulé, ne peu plus aller au travail.

Par **jons**, le **15/10/2009** à **15:37**

Bonjour, je suis actuellement sous le coup d'une annulation de permis et hier soir je me suis fais controlé par les gendarmes sans permis.

Jusqu' ici je conduisais sans permis pour aller travailler, mais je crois que cette fois ci, il vaut mieu que je ne le fasse plus.

Ma question est la suivante : dois-je demissionné ou serais-je licencié ?

J précise toute fois que mes patrons sont en redressement judiciaire et que c'est un mandataire qui est le decisionnaire.

Merci par avance pour vos réponses